



REGULER

par les espaces de discussion sur le travail

CONTEXTE

Les espaces de discussion sur le travail s'inscrivent dans l'organisation du travail, sont centrés sur l'expérience de travail, les règles de métier, le sens de l'activité, les ressources, les contraintes, etc, et offrent aux professionnels la capacité d'expression et d'action. Or la prise en compte du travail et de ceux qui le réalisent, favorise l'engagement, entraîne une meilleure performance et une meilleure perception de la qualité de vie au travail.

Outre la résolution de problèmes opérationnels, permettre aux collectifs de parler du travail réel, d'agir sur celui-ci et de réguler les tensions avant qu'elles ne deviennent des risques, place les espaces de discussion comme opérateur de santé au travail.

OBJECTIFS

- Réguler collectivement l'activité,
- Résoudre des problèmes ponctuels,
- Développer l'engagement des salariés,
- Conduire le changement,
- Promouvoir la santé

CONTENU

- Cadrage et ingénierie selon les besoins et le nombre de chantiers identifiés

Par chantier :

- 1 EDT : analyse des situations de travail et proposition de pistes d'amélioration
- Validation des suggestions d'améliorations issues de l'EDT + plan d'action
- Restitution du plan d'action aux équipes
- 1 EDT : Ajustements et suivi

METHODES

- Méthodologie de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Attestation de compétences acquises délivrée par l'ARS et l'ARACT Occitanie)
- Analyse de "situations-problèmes"
- Modèle participatif et paritaire

LIVRABLES

- Compte-rendus des EDT
- Suggestions d'amélioration
- Support de communication

DUREE ET MODALITES

5 jours (4 jours + 1 jour quelques mois après)
au sein de votre établissement

TARIF

Forfait 1 chantier : 3 500 €